Déclaration de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, en réponse à une question sur le retour d'enfants mineurs français de Syrie, à l'Assemblée nationale le 11 juin 2019.

2019-06-11

Monsieur le Député,

La position de la France est connue, je la maintiens. Nous avons dit clairement que les combattants et les militants de Daech devaient être jugés là où ils ont effectué leurs crimes. C'est une question de sécurité et c'est une question de justice, les deux en même temps. Et la position de la France a été aussi de faire en sorte que les mineurs orphelins ou isolés pouvaient être rapatriés en France, s'ils étaient de nationalité française. Et nous nous en préoccupons. Donc la position de la France est, là aussi, simple, c'est que nous essayons de rapatrier les enfants isolés, mineurs, orphelins, et au cas par cas des enfants dans des cas très particuliers.

Ce sont des démarches, Monsieur le Député, extrêmement dangereuses. Et si nous avons pu rapatrier douze orphelins ou isolés pendant le week-end dernier, c'est au prix d'une opération très complexe, pour laquelle je voudrais rendre hommage à l'ensemble des services qui y ont contribué et aussi aux autorités locales du Rojava qui ont permis ce retour. Ces enfants sont placés sous l'autorité judiciaire, ils font l'objet maintenant d'un suivi médical et d'un suivi social.

Nous avions déjà fait une première opération pour cinq enfants antérieurement, là, il s'agit de douze. Mais nous avons aussi rapatrié, dans les mêmes conditions, deux enfants néerlandais en relation avec les autorités néerlandaises. Si d'autres opportunités se présentaient, nous essaierions de les mener à bien, en précisant que la situation est difficile parce que le pays est toujours en guerre, parce qu'il faut l'accord des autorités locales, parce qu'il faut un travail d'identification et de localisation qui n'est pas simple et surtout parce que la France n'exerce pas de contrôle effectif ni sur ces camps, ni sur ces personnes, il faut le dire.

Source https://www.diplomatie.gouv.fr, le 13 juin 2019